

La Fonction Publique : Bilan d'une bonne gouvernance pour un développement humain durable

Note méthodologique

E.H.Seydou Nourou TOURE

La bonne gouvernance peut s'entendre de la capacité de la fonction publique à gérer, à contrôler les affaires d'un pays dans l'intérêt des populations, à répondre à l'attente des citoyens et du secteur productif, bref, à contribuer, efficacement, à la réalisation des objectifs du développement humain durable.

Le rôle de la fonction publique peut s'apprécier dans cette perspective, à travers l'utilité et la qualité de ses structures, ses effectifs, l'efficacité et l'effectivité des réformes entreprises pour rationaliser et moderniser l'appareil d'Etat ainsi que leurs contraintes et, enfin, sa capacité à répondre aux attentes des usagers.

Pour ce qui est des structures et des effectifs, il s'agit de rappeler leur répartition par ministère et par secteur d'activité. Il est possible d'indiquer dans quelle mesure cette répartition favorise ou non la prise en charge de la demande sociale en particulier dans les secteurs sociaux. On peut aussi voir si l'organisation de l'administration publique ainsi que les procédures en vigueur, et la répartition de ses effectifs permettent de rendre les offres institutionnelles plus efficaces pour les différents usagers : les citoyens et le secteur productif. Il est à signaler que le ratio masse salariale sur PIB est révélateur de la pression salariale. Alors se pose la question de savoir dans quelle mesure la réduction de la masse salariale et, par conséquent, celle des effectifs ont affecté les ministères en charge des secteurs sociaux, en particulier, les ministères de l'éducation nationale et de la santé. Ceci évoque les différentes réformes qui ont pu affecter la qualité des prestations du service public de même que celles visant une meilleure définition des règles de gestion (/promotion) des ressources humaines et des mécanismes d'allocation des ressources.

L'analyse des mécanismes d'allocation de ressources affectées au développement des différents secteurs implique non seulement celle de la loi des finances qui organise les décisions budgétaires de l'Etat ainsi que les différents arbitrages, mais aussi celle des modes d'élaboration des politiques de l'Etat, notamment sur le plan économique et social. A cet égard, le système national de planification sera revisité pour étudier le rôle que jouent les différents acteurs dans l'élaboration des politiques de développement. Le rôle des services de la Présidence de la République et des corps de contrôle sera précisé pour saisir le poids de la Présidence de la République dans l'élaboration des décisions et l'efficacité des corps de contrôle.

Les principales contraintes seront examinées au niveau de l'administration centrale et locale. L'analyse des contraintes s'appliquera à l'efficacité et à l'effectivité des réformes. L'efficacité d'une administration s'apprécie à travers la capacité de cette dernière à rendre possible l'opérationnalisation des mesures administratives et une allocation optimale des ressources. L'effectivité des réformes se mesure par le degré de réalisation atteint. L'efficacité dans l'adoption et la mise en œuvre des procédures (délais, etc.) ainsi que celle des corps de contrôle peuvent être soumises à des contraintes administratives, voire politiques. Il sera

particulièrement intéressant d'étudier les contraintes qui affectent l'efficacité et l'effectivité des mesures prises depuis une décennie pour lutter contre la corruption.

Enfin, *la qualité du service public* à fait l'objet d'une enquête annoncée depuis 1998¹ dont les premiers résultats commencent à sortir. On mettra à profit les éléments de cette enquête pour examiner les différentes appréciations faites par des usagers sur la qualité des prestations du service public. Cette dernière expression a un sens double. Elle désigne tantôt l'organisme qui produit un service économique d'intérêt général, tantôt la mission d'intérêt général qui a été confiée à une structure administrative (*le Monde* du 24 juin 1997, III). C'est cette dernière acception qui sera retenue ici.

Ce travail sera exécuté selon le calendrier suivant :

- la première phase comprend la collecte de documents auprès de l'administration (Direction du Budget, Direction de la Fonction Publique, Direction de la Planification, UPE) qui sera suivi d'entretiens avec des fonctionnaires ayant servi dans la haute d'administration. La revue de la littérature, l'exploitation des entretiens et l'analyse des informations obtenues permettront de rédiger le premier draft qui sera livré au plus tard le 5 avril ;
- la deuxième phase sera réservée à l'évaluation du draft qui se fera entre le 5 et 12 avril ;
- le travail prendra fin le 5 mai après la correction du document, l'intégration des informations complémentaires et la rédaction définitive.

¹ Cf la réforme de l'administration, in *Wal fadjri* n°1846 du 13 mai 1998, p.3